



Cofinancé par
l'Union européenne



المركز المغربي للسجون
المركز المغربي للسجون
L'Observatoire Marocain des Prisons



Recrutement d'une agence de communication pour le développement d'outils de communication dans le cadre de la Campagne pour Décriminaliser la Pauvreté

DATE DU LANCEMENT D'APPEL D'OFFRES	20 Mai 2024
DATE LIMITE DES DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS	26 Mai 2024 à Midi (12h)
DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES OFFRES	30 Juin 2024 à Minuit (24h)

Introduction

Avocats Sans Frontières (ASF) est une Organisation Non Gouvernementale Internationale œuvrant dans le domaine de la justice et dont l'objectif principal est de contribuer à la réalisation d'une société juste et équitable, dans laquelle le droit est au service des groupes les plus vulnérables. Avocats Sans Frontières a des missions permanentes en Tunisie, en RDC, en RCA, en Ouganda et au Maroc.

Au Maroc, Avocats Sans Frontières vise à promouvoir l'accès à la justice et à garantir la protection des droits humains notamment des personnes en situation de vulnérabilité. Plus précisément, ASF cherche à renforcer le pouvoir d'agir des justiciables en mettant en place des services d'aide légale accessibles, à permettre une prise en charge de qualité par les acteurs de l'aide légale et à effectuer un plaidoyer pour un environnement juridique respectueux des standards nationaux et internationaux.

L'Observatoire Marocain des Prisons (OMP) est une organisation non-gouvernementale indépendante créée en 1999, par des militants des droits humains pour protéger et promouvoir les droits des détenu(e)s. Il joue le rôle d'observatoire des conditions pénitentiaires au Maroc, de cellule d'assistante légale aux détenu(e)s et de traitement des doléances, de centre de recherche, d'information, de formation et de plaidoyer pour une prison plus humaine et pour l'amélioration du cadre législatif conformément aux standards internationaux en la matière.

Dans le cadre des activités du projet « **Renforcer le rôle de la société civile dans les réformes de la chaîne pénale au Maroc** » appuyé par l'Union Européenne et la DGD, ASF lance un présent Appel d'offres local ouvert pour le recrutement d'une agence de communication.

La soumission consiste à faire la meilleure proposition de rapport qualité/prix pour les services proposés et adaptés aux conditions exigées par ASF conformément aux spécifications techniques précisées dans le présent dossier d'appel d'offre.

Toutes les sociétés professionnelles qui répondent aux critères techniques développés dans les termes de référence ci-dessous sont invitées à soumissionner.



Cofinancé par
l'Union européenne



المركز المغربي للسجون
المركز المغربي للسجون
L'Observatoire Marocain des Prisons



1. Contexte :

La Campagne pour Décriminaliser la Pauvreté et le Statut est une coalition d'organisations du monde entier qui plaident pour l'abrogation des lois visant les personnes en raison de leur pauvreté, de leur statut et/ou de leur activisme.

Anciennement connue sous le nom de Campagne pour la décriminalisation des infractions mineures en Afrique, la Campagne a récemment pris une envergure mondiale et élargi son champ d'action pour prendre en compte les lois ciblant les personnes en fonction de leur statut, qu'il soit social, politique ou économique, et/ou de leur activisme.

Elle rassemble des avocats, des juristes, des membres du pouvoir judiciaire, des activistes et des experts de plus de 50 organisations, dont des organisations non gouvernementales nationales, régionales et internationales, des institutions nationales de défense des droits humains, des organisations d'aide juridique, des instituts de recherche, des universités et des groupes de activistes.

La problématique des délits mineurs se définit par la criminalisation des individus pour ce qu'ils / elles sont plutôt que pour ce qu'ils/elles ont fait, sur la base de lois archaïques souvent issues de l'époque coloniale et jamais abrogées depuis.

Au Maroc comme en Tunisie, ces lois et dispositions pénales affectent particulièrement les personnes en situation de vulnérabilité (vendeurs à la sauvette, mendiants, migrant.es irrégulier.es, activistes, personnes LGBTQI+...), et sont utilisées de façon arbitraires et discriminatoires. En résulte une surpopulation carcérale endémique, accompagnée d'une surreprésentation des catégories les plus vulnérables de la population.

En subissant une réponse pénale face à des problèmes socio-économiques, les populations vulnérables sont encore davantage marginalisées. Le maintien de ces délits mineurs dans les codes pénaux alimente donc un cercle vicieux, et si les peines sont souvent courtes, les conséquences pour l'incarcéré.e (casier judiciaire, perte d'emploi, stigmatisme social...) et sa famille sont souvent majeures et de long terme.

La décriminalisation de ces délits au profit d'une réponse socio- économique en dehors du champ pénal est donc l'objectif porté par la campagne « La pauvreté n'est pas un crime ».

PARTIE I : APPEL D'OFFRES ET PROCEDURES

1. Instructions et procédures

1.1 Généralités

Cette Partie I « Appel d'offres et procédures », ne sera pas incluse dans une adjudication ou un contrat qui pourrait résulter de cet appel d'offre. Son but est juste d'informer les fournisseurs éventuels.

1.2 Transaction

ASF invite les fournisseurs éventuels à soumettre leurs offres pour les services d'une agence de communication. Toutefois, ASF se réserve le droit de résilier (en tout ou en partie) de plein droit par écrit, avec effet immédiat, si le prestataire ne remplit pas ses obligations contractuelles essentielles.



Cofinancé par
l'Union européenne



المركز المغربي للسجون
المركز المغربي للسجون
L'Observatoire Marocain des Prisons



1.3 Eligibilité

Cette offre fait l'objet d'une compétition au niveau local et il est ouvert à toutes les personnes/sociétés qualifiées et capables de fournir le service demandé et dans les limites autorisées par les lois en vigueur au Maroc et par les instructions auxquelles l'ASF se soumet.

1.3 Coût de l'offre

Les fournisseurs éventuels ne sont nullement obligés de préparer ou soumettre des offres en réponse à cette offre. S'ils le font, c'est à leurs propres frais et risques. En aucun cas, ASF ne rembourse les frais qu'ils peuvent avoir engagés dans la préparation et la soumission de leurs offres.

1.4 Examen de l'Offre

Chaque fournisseur éventuel est tenu personnellement d'examiner soigneusement **toutes** les dispositions contenues dans l'appel d'offre et de s'y conformer entièrement. S'il ne le fait pas, cela sera à ses propres risques et frais. Toutes ambiguïtés ou incohérences manifestes contenues dans l'AOLO seront traitées au détriment d'un fournisseur éventuel s'il n'a pas cherché des éclaircissements y relatifs avant la date finale de réception de la demande des renseignements supplémentaires.

1.5 Probité et éthique

Dans ses démarches en matière d'achats, ASF s'efforce de respecter les normes éthiques et professionnelles les plus élevées du domaine. ASF interdit strictement et ne tolère en aucune façon la corruption ainsi que les pratiques frauduleuses telles que la contrefaçon. En soumissionnant à cet appel d'offre, les fournisseurs s'engagent à respecter strictement cette ligne de conduite et à éviter sa violation, qu'elle soit possible ou même en apparence.

1.6 Langue

Tous les documents soumis en réponse à cet appel d'offre, ainsi que toute la correspondance y relative, seront en français.

1.7 Demandes de renseignements

Les demandes de renseignements concernant cet appel d'offre et toute(s) offre(s) de retour doivent être soumises par écrit, être reçues au plus tard **le 26 Mai 2024 à Midi (12h)**, pour permettre à ASF de fournir une réponse complète et précise. Ces demandes sont à envoyer par courrier électronique à l'adresse: **consultances-maroc@asf.be**.

ASF n'est pas tenue de considérer ou de répondre aux questions qui n'ont pas été reçues dans le délai fixé ou qui ne concernent pas les spécificités techniques des documents à fournir ou des biens recherchés.

2.0 **Procédures d'appels d'offres**

2.1 AOLO

Cette DAO constitue une invitation aux fournisseurs éventuels de soumettre des offres pour les biens qui y sont décrits. Il se compose de :

- (1) la couverture ;
- (2) l'introduction ;
- (3) la Partie I : Instructions et procédures ;
- (4) la Partie II : Caractéristiques techniques ;
- (5) l'annexe A : Questionnaire pour le fournisseur ;
- (6) l'annexe B : Autorisation de vérifier les renseignements financiers



Cofinancé par
l'Union européenne



المركز المغربي للسجون
المركز المغربي للسجون
L'Observatoire Marocain des Prisons



2.2. Réception des Offres

Les fournisseurs potentiels pourront envoyer leurs offres par mail à **consultances-maroc@asf.be** au plus tard le **30 Mai 2024 à Minuit (24h)**.

Les dossiers reçus postérieurement à la date et à l'heure fixées ne sont pas admis.

2.3 Présentation et teneur des offres

Les dossiers des soumissionnaires doivent être composés :

- D'une offre ADMINISTRATIVE ET TECHNIQUE et
- D'une offre FINANCIERE.

L'« Offre administrative et technique » **doit comprendre**, au minimum mais sans s'y limiter, les éléments suivants :

- Une note méthodologique portant sur la compréhension du service et décrivant en détail les modalités de réalisation de la prestation. Cette description portera sur la justification et pertinence méthodologique, la méthodologie proposée par le prestataire pour atteindre les objectifs attendus, un aperçu assez détaillé du contenu, les étapes et le chronogramme de réalisation de la prestation et les livrables prévus dans cet appel.
- Les annexes A et B du présent appel d'offre dûment remplies ;
- Les documents attestant que le soumissionnaire peut exercer dans le domaine sollicité : au minimum, la preuve de l'enregistrement au Registre du commerce et de l'obtention d'un numéro Identification Nationale ;
- Une attestation certifiant que le soumissionnaire a effectué les déclarations réglementaires en matière d'impôts via son numéro d'impôts et la preuve du paiement des impôts pour l'année précédente ;
- Les coordonnées bancaires du soumissionnaire ;
- Le mandat de la personne qui engage le soumissionnaire ;
- Une présentation de l'agence, de son Portfolio et les CV de l'équipe désignée par le prestataire pour la réalisation de la mission, qui doit mettre en évidence les expériences et qualifications pertinentes dans le champ couvert par la prestation ;
- 3 références au minimum du soumissionnaire pour les marchés similaires ;

L'« Offre financière » **doit comprendre** et suivre au minimum, sans s'y limiter, les points ci-après:

- Une offre financière proprement dite avec les montants **hors taxes** et TTC ;
- Les prix seront fermes, non révisables, sans réserve aucune et valables durant **3 mois** suivant la date limite de présentation des offres ;
- Les délais de livraisons effectifs.

Toutes les offres se feront par écrit et en français. Les offres seront signées et datées par la personne mandatée par le soumissionnaire.

2.4 Evaluation des offres et choix de(s) adjudicataire(s)

L'évaluation des offres sera effectuée en interne par un Comité d'Evaluation Interne des Offres et au moyen d'un processus à trois étapes tel que décrit ci-dessous :



Cofinancé par
l'Union européenne



المركز المغربي للسجون
المشروع
L'Observatoire Marocain des Prisons



A) **Première Etape (Contrôle Préliminaire)**

L'évaluation à cette étape portera sur les critères suivants qui permettront à ASF de déterminer la conformité de l'offre aux termes et conditions de l'AOLO :

- L'offre soumise est signée ;
- L'offre soumise a été reçue par ASF avant la date limite de dépôt des offres
- La validité de l'offre est d'au moins 3 mois à partir de la date limite de dépôt des offres
- L'offre soumise contient tous les documents (sans exception) et informations requis conformément au paragraphe 2.3 ci-dessus.
- L'offre financière (budget) est dument remplie, complète et signée.

Une offre jugée non-conforme à l'un des critères ci-dessus sera rejetée et ne sera pas considérée pour une évaluation technique.

B) **Deuxième Etape (Evaluation Technique)**

L'évaluation à cette étape portera sur la conformité des offres techniques aux termes de références techniques de l'AOLO figurant dans la Partie II ci-dessous.

Le soumissionnaire ne sera accepté que si les documents sont conformes, aux dispositions de la loi du Maroc.

Après évaluation des offres techniques, les soumissionnaires non acceptables seront éliminés de la prochaine étape.

C) **Troisième Etape (Evaluation Financière)**

ASF tiendra compte des facteurs ci-dessous pour évaluer l'offre financière :

1. Le prix (60%) ;
2. La qualité de l'offre (20%) ;
3. L'expérience du soumissionnaire (20 %).

Le soumissionnaire sélectionné sera celui dont l'offre aura été jugée conforme et éligible à la première et à la deuxième étape du processus d'évaluation et qui aura obtenu le score total le plus élevé à la troisième étape en tenant en considération le délai de livraison et le prix de chaque type de bien.

2.6 **Amendements**

A tout moment avant l'attribution du marché, si ASF juge une modification importante des dispositions de l'AOLO nécessaire, elle fournira un amendement écrit à tous les fournisseurs qui ont demandé une copie de l'AOLO. Aucune déclaration orale de qui que ce soit ne sera de quelque manière considérée pour limiter, écarter, modifier, ou affecter autrement un terme ou une condition de cet appel d'offres, et aucun fournisseur ne devra se fonder sur une telle déclaration quelle que soit la raison.

2.7 **Modifications ou retraits**

Les soumissions ne peuvent être modifiées, complétées, corrigées, ou retirées sur demande du fournisseur après la date-limite de dépôt des offres indiquée sur la couverture. Aucune offre de l'AOLO ne peut être complétée, modifiée, ou corrigée après une telle date-limite. Néanmoins, si elle le juge nécessaire, ASF peut demander un éclaircissement ou une explication à un fournisseur. Une telle demande ainsi que la réponse y afférente devront se faire par écrit.



Cofinancé par
l'Union européenne



المركز المغربي للسجون
المركز المغربي للسجون
L'Observatoire Marocain des Prisons



2.8 Attribution du marché

Après évaluation et comparaison des offres, ASF décidera de l'attribution des marchés et notifiera le ou les soumissionnaires retenu(s) par courrier avis de réception ou par remise contre émargements, que son (leurs) offre(s) a (ont) été acceptée(s).

Les soumissionnaires non sélectionnés seront informés de la décision prise. Cette décision sera sans appel ni recours. ASF retiendra dans ses archives les dossiers des soumissionnaires non adjudiqués.

Après dépouillement et évaluation par ASF, un procès-verbal comprenant un rapport détaillé de l'évaluation faite, la comparaison des offres ainsi qu'une proposition d'attribution motivée seront rédigés. Il est prévu de conclure un contrat avec un ou plusieurs attributaires selon le modèle de contrat ci-joint.

PARTIE II : CARACTERISTIQUES DU SERVICE

1. Objectifs

En étroite collaboration avec l'équipe du projet, l'agence de communication développera un concept créatif de communication permettant **la conception d'un ensemble de supports et d'outils ainsi que la mise en place de la Campagne pour Décriminaliser la Pauvreté.**

L'agence développera avec les partenaires du projet des outils et des contenus digitaux adaptés à la population cible et des capsules vidéo qui seront diffusés tout au long du projet par les différents canaux de communication et spécifiquement à travers réseaux sociaux associatives.

L'objectif de la mission est d'assurer :

- Conception des outils et des supports de la campagne (brochures, flyers, affiches...)
- Conception, la production et la diffusion de trois vidéos de sensibilisation et information sur la décriminalisation des délits mineurs
- Gestion d'une campagne de sensibilisation digitale à travers la diffusion des spots et de la vidéo visant à sensibiliser au moins de 1.000.000 citoyen.nes touché. s par les actions de campagne.

2. Mission

- Animer des réunions / ateliers de brainstorming et de débriefing avec l'équipe du projet, les représentants des associations partenaires ;
- Valider la note méthodologique sur la base des réunions avec l'équipe du Projet et les ateliers de brainstorming.
- Concevoir le document de stratégie de campagne (public cible, besoins spécifiques, messages clés, méthodes et moyens de communication) ;
- Concevoir les outils graphiques de communication (Flyers, brochure, script des vidéos / témoignages...) ;
- Concevoir et diffuser les produits audiovisuels sur les réseaux sociaux et toute autre plateforme digitale proposée par ASF (dont 3 Capsules vidéos d'une durée entre 3 et 5 minutes; avec sous titrage français et anglais,..) ;
- Assurer l'impression de 300 brochures et 2000 flyers.
- Réaliser le suivi du nombre de personnes atteintes par la campagne (au moins 1.000.000 citoyens touchés par les actions de campagne)...



Cofinancé par
l'Union européenne



المركز المغربي للسجون
المركز المغربي للسجون
L'Observatoire Marocain des Prisons



3. Livrables attendus

- Un rapport de démarrage détaillant la méthodologie générale ainsi que le chronogramme de toutes les activités est soumis à validation après la signature du contrat
- La stratégie de communication ;
- Fichier source des outils graphiques et spot radio ;
- Les scripts des capsules vidéo et leur traduction en français et en anglais, ainsi que les capsules vidéo ;
- Une évaluation de la campagne en se basant sur les indicateurs élaborés et déterminés avec l'équipe du projet, au minimum les statistiques de personnes atteintes par la campagne ;
- 3 capsules vidéos et 300 brochures, 2000 flyers, etc.

4. Organisation de la mission

- Réunion de briefing entre ASF et l'agence de communication
- L'agence de communication proposera un premier draft de la stratégie
- Après la validation du document, l'agence / le.a consultant.e réalisera les propositions validées
- L'équipe du projet valide le contenu final et peut à tout moment demander des ajustements correctifs ;
- Livraison de la version finale validée de l'ensemble des livrables mentionnées ci-dessus.

5. Durée de la mission

La durée de la prestation comprenant la phase préparatoire et celle d'exécution est fixée à 6 mois à compter de la date de signature du contrat. La date de remise des livrables est fixée à 4 mois après la fin de la phase préparatoire.

Date de démarrage souhaitée: 08 Juillet 2024.

6. Caractéristiques du prestataire

- Le prestataire retenu devra être spécialisé en communication et événementiel et disposer d'une bonne expérience dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi de campagnes de sensibilisation
- Le personnel spécialisé doit posséder une expérience de 4 ans qu'il aura acquise dans des conditions analogues à celles du présent mandat
- Le prestataire devra en outre fournir les références récentes pour des services analogues réalisés ou en cours de réalisation
- Le prestataire devra s'engager à la plus grande confidentialité quant aux informations qui seront mises à sa disposition, et à ne pas les divulguer sous aucun prétexte et ce, pendant et après la durée de la consultation
- Être habilité à exercer l'activité professionnelle, y compris les exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession
- Disposer des ressources humaines et matérielles nécessaires à l'accomplissement du travail (Expert.e en communication, un.e Community Manager, etc.)
- Le prestataire doit disposer d'une bonne connaissance de la société civile marocaine et être sensible aux thématiques des droits humains et de la lutte contre les discriminations.